

Nous soussignés :

- Monsieur

- Monsieur

déclarons expressément par la présente

- occuper et entretenir à titre purement précaire les biens suivants appartenant à l

VILLE DE MALMEDY - QUATRIEME DIVISION

1) Un pré sis « Tayens », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section C, numéro 0001AP0000**, d'une superficie de nonante-six ares six centiares (9.606 m²).
Revenu cadastral non indexé : vingt-huit euros (28,00 €).

2) Une pâture sise « Tayens », cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section C, numéro 0001BP0000**, d'une superficie de deux ares nonante-deux centiares (292 m²).
Revenu cadastral non indexé : un euro (1,00 €).

3) Un pré sise « Dri Tayens », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section C, numéro 0141P0000**, d'une superficie de trente-trois ares cinquante-huit centiares (3.358 m²).
Revenu cadastral non indexé : sept euros (7,00 €).

- que cette occupation ne constitue en rien un bail à ferme et que le bail n'a donc pu être cédé.

- et qu'ainsi le droit préemption en matière de bail à ferme n'a pas lieu de s'appliquer.

Fait à Malmedy

Le 20-05-24

Signatures

Monsieur

Monsieur



CG0002727